



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**

Année universitaire 2024-2025

**Licence Professionnelle Activités juridiques :
métiers du droit de l'immobilier – Parcours Droit
et gestion de l'habitat social**

Conseil de Gestion : le 30 août 2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 10 septembre 2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light grey circular stamp.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christèle EYRAUD ; Laurent FIOLET

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit et gestion de l'habitat social	Christèle EYRAUD	Christele.EYRAUD@uca.fr
Droit et gestion de l'habitat social	Laurent FIOLET	Laurent.FIOLET@ext.uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
Droit et gestion de l'habitat social	12 semaines	Avril au 30 septembre n+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Christèle EYRAUD

MODALITÉS DE COMPENSATION

Semestre 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	15	X	
B	UE1 - UE2	9	X	
C	UE1 - UE2	6	X	

Semestre 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3	9	X	
B	UE1 - UE2	21	X	

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu, à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tutoré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Parcours Droit et gestion de l'habitat social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
1	A	UE 1 : Acteurs et politique du logement social	6											
		EC 1 : Collectivités territoriales		60	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M
		EC 2 : L'habitation d'urgence												
		EC 3 : Intermédiation locative												
		EC 4 : Ateliers d'immersion												
		UE 2 : Politique de la ville, géographie sociale et sociologie de l'habitat	3											
		EC 1 : Politique de la ville		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M
	EC 2 : Géographie sociale													
	EC 3 : Sociologie													
	UE 3 : Connaissances juridiques	6							1	M				
	EC 1 : Principes juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 2 : Gestion du contentieux													
	EC 3 : Biens et assurances													
	EC 4 : Droit du travail		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
EC 5 : Contrats et marchés														
EC 6 : Fiscalité														
B	UE 1 : Stratégie et commercialisation	3												
	EC 1 : Accession sociale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 2 : Démarche RSE													
	UE 2 : Gestion de la demande et des attributions	6												
	EC 1 : Gestion de la demande et des attributions		60	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
EC 2 : Publics vulnérables														
EC 3 : Gestion technique du patrimoine														

C	UE 1 : Méthodologie, outils et méthodes de communication	3												
	EC 1 : Méthodologie écrite et orale		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	EC 2 : TICE													
	EC 3 : Communication													
	UE 2 : Langues	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
	30													
2	A	UE 1 : Gestion de projets et management	3											
		EC 1 : Management des équipes		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M
		EC 2 : Montage d'opération et qualité												
		EC 3 : Gestion financière du montage d'opération												
		UE 2 : Gestion locative	3											
		EC 1 : La vie du bail		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M
	EC 2 : Syndic et copropriété													
	EC 3 : Comptabilité et gestion locative													
	UE 3 : Gestion de la relation clientèle	3												
	EC 1 : Pratique et traitement des impayés		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
EC 2 : Gestion de proximité														
B	UE 1 : Projet tutoré	6	60	EvT		1	M et/ou S					1	M et/ou S	
	UE 2 : Stage	15	150	EvT		1	M et/ou S					1	M et/ou S	
	30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)